

CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI 2019-2021

ANNEXE 1

La démarche conjointe de l'État et de la Collectivité de Corse dans le cadre du fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

L'État et la Collectivité de Corse élaborent, sur la base d'éléments existants (pacte territorial pour l'insertion, plans départementaux pour l'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées, schémas départementaux des services aux familles, schémas départementaux de la domiciliation, schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public, analyse des besoins sociaux des communes,...), un diagnostic des besoins sociaux et des actions mises en œuvre sur le territoire en matière d'insertion, de droits essentiels des enfants, d'accompagnement des sortants de l'ASE, de travail social et de premier accueil social inconditionnel.

Il constitue le fondement des engagements de l'État et de la Collectivité.

La situation socio-économique du territoire

Caractéristiques démographiques*

Le 1^{er} janvier 2016, la population de la Corse est estimée à 330 455 habitants.

L'estimation de la population au 1^{er} janvier 2018 porte ce nombre à 337 283 habitants. En projection, sur 2040 la population en Corse pourrait atteindre 374 000 habitants.

La région se caractérise par une population vieillissante, une faible densité de population, mais une croissance démographique dynamique, due à un flux migratoire positif. La population de la Corse augmente en moyenne de 1,0 % par an depuis 2011. Ce sont les couronnes des pôles urbains d'Ajaccio et de Bastia qui enregistrent les plus fortes hausses démographiques.

En 2018, les jeunes âgés de moins de 25 ans (85 058 personnes) représentent 25,18 % de la population totale alors qu'ils sont 29,73 % en France métropolitaine.

La part des plus de 60 ans (100 598 personnes) est sensiblement supérieure (29,78 %) à la moyenne nationale (25,9 %).

* Source INSEE

Inégalités territoriales*

81 % de la population insulaire vit dans des communes littorales. Sur les 55 communes de plus de 1 000 habitants, seule Corte se situe dans l'intérieur de l'île. 60 % de la population vit ainsi sur 10 % du territoire. La géographie de l'île explique en grande partie cette réalité. Par ailleurs, la population est concentrée dans les grandes villes et leurs périphéries, phénomène qui contribue à aggraver une répartition non homogène de la population. La Corse connaît donc une métropolisation autour de l'axe tripolitaire « Bastia-Corte-Ajaccio ». Ajaccio, Bastia et leurs aires urbaines respectives font montre d'une forte attractivité sans toutefois atteindre le seuil métropolitain fixé par l'INSEE.

CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI 2019-2021

Cette tendance à la concentration de la population sur une partie restreinte du territoire participe au renforcement des fractures territoriales entre l'urbain et le rural, entre le littoral et l'intérieur de l'île. Cette tendance est également à l'origine d'une forte périurbanisation. Ceci soulève des questions en matière d'infrastructures, de coûts d'équipement et de fonctionnement pour les collectivités. Cela pèse également sur l'environnement et le foncier.

Dans le même temps, cette tendance n'est pas sans produire des effets socioéconomiques et culturels.

Depuis une trentaine d'années, l'urbanisation autour des villes et agglomérations s'est accélérée en se diffusant de plus en plus loin des centres villes. La périurbanisation crée, d'un point de vue social, une sorte de rupture entre le phénomène de périurbanisation des communes riches proches des pôles urbains et celui d'une « reconquête » de l'intérieur par les classes moyennes, voire pauvres, qui s'éloignent des centres urbains principalement pour des raisons économiques (cherté du logement et du coût de la vie). Si les motifs de la périurbanisation sont connus, les résultats ne sont pas toujours corrélés. L'habitat s'est en effet davantage étalé que le travail et les services, accentuant dans certaines conditions les situations d'isolement.

** Extraits du « Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse » partie : Diagnostic stratégique territorial*

La région compte 5 quartiers de la politique de la ville (QPV) pour une population s'élevant à 14 277 habitants (3 845 en Corse-du-Sud et 10 432 en Haute-Corse) dont le revenu médian annuel de référence est de 11 250 Euros. Les contrats de ville ont été signés en 2015.

Caractéristiques socio-économiques *

En 2015, la Corse enregistre le taux de pauvreté le plus élevé des régions métropolitaines. Un habitant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. L'île reste parmi les trois régions françaises ayant le revenu médian le plus bas. Le monde rural, les personnes âgées et les familles monoparentales sont les plus touchés par la précarité. La faiblesse des ressources s'explique notamment par le poids élevé des emplois peu rémunérés et saisonniers et par le grand nombre de femmes âgées vivant grâce au minimum vieillesse. Cette pauvreté s'inscrit dans un marché du travail dégradé avec un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale. En matière de santé, les dispositifs d'aides complémentaires sont moins sollicités qu'au niveau national et l'offre d'accueil des personnes défavorisées encore en structuration. Le parc de logement social, particulièrement peu important, apparaît de surcroît inadapté aux demandes insulaires. Pour autant, les expulsions locatives restent proportionnellement moins nombreuses qu'au niveau national et le recours au droit au logement opposable s'inscrit dans la moyenne.

- *Une forte pauvreté monétaire*

La Corse enregistre le taux de pauvreté le plus élevé des régions métropolitaines avec 19,8 % de la population vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté, soit moins de 1 015 euros par mois en 2015. C'est aussi la région où la

CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI 2019-2021

dispersion des revenus est la plus forte en raison de la faiblesse des revenus des personnes les plus modestes.

Les familles les plus touchées par la pauvreté sont, comme au niveau national, les familles monoparentales (29,9 %), les jeunes de - de 30 ans (26,8 %) mais aussi, spécifiquement en Corse, les personnes âgées : le taux de pauvreté des ménages dont le référent a plus de 75 ans y est le double de la moyenne nationale (17,5 % contre 8,4 %), et il est supérieur de 7 points pour les 60-74 ans. Or, les familles monoparentales et les personnes de plus de 75 ans sont surreprésentées dans la région.

Ainsi, fin 2016, les allocataires de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) et de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) représentent 8,22 % des personnes de plus de 60 ans contre 2,8 % sur le continent.

- Un taux de chômage toujours supérieur à la moyenne nationale

La pauvreté monétaire est fortement liée à l'emploi, notamment pour les personnes en âge de travailler. La région connaît une forte augmentation de la population active (liée à la croissance de la population et des taux d'activité), la croissance de l'emploi ne suffit, cependant, pas à absorber l'augmentation de la demande d'emploi.

Au 4^{ème} trimestre 2017, la région a un taux de chômage de 9,4 %, il est en repli mais demeure supérieur de près d'un point à celui de France métropolitaine (8,6 %). Le recul amorcé depuis 2015 se confirme et interrompt le mouvement de hausse constaté depuis la crise de 2008. Le nombre de demandeurs d'emploi a cependant augmenté de 3,7 % en un an contre 2,8 % en France métropolitaine. La Corse se caractérise également par un chômage élevé chez les personnes de plus de 50 ans (28,2 % soit 3 points de plus qu'au niveau national).

En septembre 2018, 19 440 demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) sont inscrits à Pôle Emploi et 7 020 personnes sont demandeurs d'emploi de longue durée.

Pour autant le taux de population couverte par le RSA au 31 décembre 2017 est de 3,2 % (6 113 personnes), inférieur de près de 2 % à celui de France

- Un accueil des enfants d'âge préscolaire supérieur à la moyenne nationale et beaucoup de sorties scolaires précoces

Les situations de précarité et de pauvreté mettent parfois en danger les enfants, nécessitant alors le recours à des mesures d'aides sociales à l'enfance. En Corse ces mesures sont dans les moyennes nationales (fin 2015 le nombre de mesures d'ASE en % des 0-20 ans en Corse est de 1.2 contre 1.9 au niveau national).

332 enfants étaient confiés à l'aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2016 et le nombre de places en établissement d'aide sociale à l'enfance pour 1 000 jeunes de 0 à 20 ans était de 2.2, inférieur de 2.4 à celui enregistré en France métropolitaine.

Les enfants de 2 ans sont moins souvent scolarisés dans la région (- 4 points par rapport à la moyenne nationale). Parallèlement, on dénombre, fin 2016, 1 764 places

CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI 2019-2021

en accueil collectif pour les enfants de moins 3 ans. Ainsi le taux d'équipement en accueil collectif pour ce public est de 196 places pour 1 000 enfants nés au cours des 3 dernières années alors qu'il n'est que de 171.5 places en France métropolitaine.

Dans le secondaire, le taux de retard des élèves entrant en sixième est le plus élevé des régions de métropole même si l'écart avec la moyenne nationale tend à se résorber (11 % contre 8 % en France métropolitaine). La proportion de demi-pensionnaires reste très en retrait (un élève du secondaire sur deux contre deux sur trois au niveau national).

Bien que cela ne se traduise pas par des difficultés de lecture ou des situations d'illettrisme plus importantes, les sorties précoces du système scolaires sont plus nombreuses dans la région qu'en métropole. Ainsi en Corse, la part des jeunes de 20 à 24 ans non diplômés et non inscrite en établissement scolaire, en 2015, est très supérieure à la moyenne nationale (23,5 % contre 18,7 % au niveau national).

- Des dispositifs d'aide à la santé moins sollicités qu'au niveau national

Les mesures prises pour l'accès aux compléments santé limitent le renoncement aux soins pour les personnes en situation de fragilité. En Corse, malgré la pauvreté monétaire, la part des bénéficiaires de la CMU complémentaire est inférieure à la moyenne nationale (5,3 % contre 7,4 % en début d'année 2018). Par contre, le nombre d'aides à la complémentaire santé (ACS) pour 100 habitants lui est équivalent (1,6).

Parallèlement, la Corse ne dispose pas de l'ensemble des dispositifs d'accès aux soins pour les personnes défavorisées (lits halte soin santé, centres d'examen de santé ...) mais compte néanmoins deux permanences d'accès aux soins de santé qui, en accueillant quelques 500 personnes, complètent les dispositifs mis en place par les associations (médecins du monde et Corse-Malte).

- Un parc de logement social peu important et inadapté aux demandes

Avec seulement 10 % de logement social, la Corse détient le plus faible taux de logements sociaux des régions métropolitaines. Ainsi, le nombre de demandes de logements sociaux a augmenté plus vite dans la région qu'en moyenne nationale. Ces demandes demeurent particulièrement élevées au regard de la capacité du parc et du faible taux de rotation. De plus, l'offre de logement est inadaptée aux demandes actuelles qui se portent majoritairement sur des petits logements (T1 et T2) alors que le parc est composé principalement de logements plus grands (T4, T5 et plus).

Ainsi, la part des dépenses pour le logement des bénéficiaires d'une aide au logement est supérieure dans l'île (23,3 % du revenu contre 18,7 % en métropole) et la part des allocataires CAF vivant en HLM inférieure de moitié à la moyenne française.

En revanche, du fait d'un climat favorable, les ménages corses sont peu soumis à la vulnérabilité énergétique liée au logement. Ils déposent moins fréquemment des demandes liées à des impayés d'énergie dans les dossiers de surendettement.

De même, les expulsions locatives sont beaucoup moins fréquentes qu'en France métropolitaine (2,8 pour 1 000 ménages contre 11.1 pour 1 000 en 2016).

CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI 2019-2021

L'hébergement (urgence et logement adapté) qui offre 464 places joue un rôle de sas vers le logement ordinaire. Cependant, le manque de logement social impacte le public accueilli à l'entrée de ces dispositifs comme ses possibilités de sortie. Ainsi, en Corse-du-Sud, dans l'attente d'un logement, les femmes seules avec leurs enfants représentent la majorité du public accueilli en centres d'hébergement et de réinsertion sociale. En Haute-Corse, ce sont les hommes seuls qui y sont majoritaires. Les solutions de sortie vers des logements adaptés sont plus courantes en Haute-Corse alors que la moitié des solutions trouvées en Corse-du-Sud sont un relogement dans un logement ordinaire ce qui s'explique par le manque de logement adapté ou social dans ce département et ce qui complique également l'accès à un logement.

** Source : Panorama statistique, jeunesse, sports, cohésion sociale. Les régions françaises - version 2018 - DREES*

CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI 2019-2021

Les politiques sociales, médico-sociales et de santé de la Collectivité de Corse

La Collectivité de Corse est impliquée dans la lutte contre l'exclusion et la pauvreté à travers l'ensemble de ses politiques publiques : protection de l'enfance, de l'aide et de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées, insertion, logement et prévention sanitaire.

Ainsi, elle accompagne l'ensemble de la population, du plus jeune âge (action des PMI) jusqu'à la dépendance, à travers la mise en œuvre d'un spectre extrêmement large de politiques d'accompagnement spécifiques ou plus généralistes (politique de prévention) en intégrant une forte dimension territoriale. : les 8 territoires d'intervention évolueront prochainement vers 10, représentant une présence sur 13 sites et 43 permanences.

La lutte contre les exclusions constitue un objectif prioritaire et transverse à l'ensemble des directions. Elle se traduit en particulier dans les actions du Plan Précarité adopté en 2017 et déployé par la mission de lutte contre la précarité. Ce plan, qui actionne plusieurs leviers (santé, logement, réforme du travail social...) et qui intègre également des expérimentations, représente un outil fort et transversal d'actions et de mise en place de propositions concrètes, en lien avec les acteurs de terrain.

La mise en œuvre des politiques de solidarités, de cohésion territoriale et de prévention sanitaire, portées par la Collectivité, se décline à travers une double compétence :

- Instruire et attribuer des aides sociales dans le cadre des dispositions du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et des ex-règlements départementaux d'aide sociale,
- Promouvoir les politiques publiques qui relèvent de la lutte contre la précarité et la pauvreté, de la protection de l'enfance, de l'aide et de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées ainsi que de la prévention sanitaire. A ce titre, la Collectivité de Corse développe également des politiques supra ou extra légales traduites dans son règlement des aides.

Le projet social de la Collectivité de Corse est structuré autour de quatre grandes politiques publiques prioritaires :

- l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;
- la lutte contre la précarité et la pauvreté ;
- la prise en charge de l'enfance ;
- la prévention en matière de santé.

Le montant du budget annuel de fonctionnement de la direction générale des affaires sanitaires et sociales est en forte dynamique. Il s'élève en 2019 à 175 661 756 € : soit 174,9 M€ en fonctionnement et 729 115 € en investissement.

L'évolution des dépenses s'explique par la croissance des besoins, en particulier, sur les politiques de la personne âgée et handicapée, de la lutte contre la précarité ainsi que dans le domaine de la protection de l'enfance.

CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI 2019-2021

1) *Les politiques d'aide aux personnes âgées et handicapées:*

Enjeu majeur pour la Corse à 2050, l'arrivée aux âges élevés des générations du baby-boom et l'allongement de l'espérance de vie, oblige les porteurs de politiques publiques à anticiper les futurs modes de prise en charge.

La Corse est une des régions les plus âgées par comparaison aux régions de France (2ème, concernant la part des séniors dans la population). Les plus de 60 ans représentent 29 % de la population contre 25 % en France. A 2030, ce pourcentage augmenterait de 38 %. Le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans augmentera de 58 % entre 2015 et 2030 contre 27 % au niveau national. La Corse passera d'une centaine de centaines à ce jour, à plus de 1 500 en 2050.

Ainsi, les politiques en faveur de la personne âgée doivent accompagner ce phénomène démographique, dans le souci d'accompagner le bien vieillir et le maintien à domicile, choix réaffirmés par la Collectivité de Corse, mais également dans l'objectif de faire face dans le même temps à l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes.

Ces problématiques posent la capacité pour les pouvoirs publics à répondre aux situations complexes, à mettre en place les parcours de prises en charge, en particulier en direction des plus vulnérables : personnes âgées fortement dépendantes et/ ou précaires.

Les actions menées par la Collectivité de Corse concernent la prise en charge de la perte d'autonomie et du handicap à domicile, en établissement ou en famille d'accueil. L'action de la Direction autonomie se traduit dans le versement de prestations et/ ou le financement d'aides pour favoriser le maintien à domicile, le financement de structures d'accueil, la mise en œuvre d'actions de prévention...

Elle comporte deux niveaux d'intervention :

- La compensation de cette perte d'autonomie avec l'accompagnement pour le maintien à domicile ou en hébergement spécialisé (établissements ou familles d'accueil),
- La prévention qui tend à se développer à partir de moyens mis en place, notamment, par la CNSA. Pour exemple, l'appel à projets « bien vieillir » 2018 devrait permettre le financement de plus de 600 actions représentant 12 000 ateliers sur tout le territoire.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Budget 2018 : 111 millions dont 71 millions en faveur de la personne âgée et près de 40 millions en destination des personnes handicapées.- Nombre de bénéficiaires APA à domicile : 8 162 |
|---|

La Collectivité de Corse porte également très fortement des actions de repérage, des actions d'accompagnement et de prévention, des aides techniques, des solutions innovantes, une politique sociale d'accessibilité à l'offre, une réflexion sur les aidants.

CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI 2019-2021

2) Les politiques en faveur de la lutte contre la précarité : insertion, logement, accompagnement social, soutien aux associations :

La lutte contre les exclusions est un défi majeur de la DGA. Au-delà, de l'accompagnement social, c'est bien le volet insertionnel, dans la formation, dans l'emploi, et par l'activité économique qu'il faut renforcer. L'accès aux droits sociaux est dans ce cadre une priorité.

- Les bénéficiaires de **RSA** en Corse présentent, dans ce cadre, des spécificités à prendre en compte :

53 % du public RSA est constitué de personnes isolées sans enfant,
32 % des BRSA ont plus de 50 ans.

Les droits à CMUC sont peu valorisés

Si le taux de couverture des bénéficiaires de RSA par un contrat est satisfaisant, la capacité à rendre le parcours du bénéficiaire plus dynamique et plus qualitatif, présente des marges de progrès. Le partage d'une information qualifiée entre les différents acteurs sociaux fait ainsi partie des actions portées par la Collectivité.

| |
|--|
| Budget insertion: 39,6 millions, dont 37,4 affectés au paiement de la Prestation RSA. Nombre de bénéficiaires RSA : 5763 57 % de femmes 43 % d'hommes 74 % des BRSA ont entre 30 et 60 ans. Les 25-30ans représentent 16% des BRSA. 32 % des BRSA ont plus de 50 ans. 53 % du public RSA est constitué de personnes isolées sans enfant. Budget logement : 1,10 millions Points d'implantation : 9 Aiacciu, Sartè, Portivechju, Bastia, Moriani, Ghisunaccia, Corti, Ponte-Leccia, L'isula. |
|--|

La Collectivité de Corse est en charge de la politique d'insertion des bénéficiaires qu'elle met en œuvre à travers un plan d'insertion pluriannuel ambitieux.

Le PTI, en cours de refonte, laissera une place importante aux accompagnements renforcés et à la levée des freins à l'emploi, avec la mobilisation d'actions pluridisciplinaires et de coaching, dans un contexte de marché de l'emploi tendu.

Le nombre de demandeurs d'emploi ne cesse de progresser, malgré une forte croissance de l'emploi. Entre 2006 et 2013, le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité et inscrits à Pôle Emploi augmente fortement, + 31 %. Sur la même période, le taux de chômage régional annuel atteint 10,2 % de la population active et reste supérieur à la moyenne métropolitaine

Pourtant, la création d'emplois est forte sur cette période (+ 14 %, soit 15 000 emplois de plus). Pour explication : une croissance de la population (en particulier, liée aux flux

CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI 2019-2021

migratoires) supérieure à celle du marché du travail. Les jeunes restent les plus touchés par la difficulté à pénétrer un marché fermé.

La population active des jeunes croît très peu et leur entrée sur le marché du travail est plus problématique : 28 % des jeunes sortis du système scolaire et se positionnant sur le marché du travail sont au chômage

Le développement de l'insertion par l'économie, à travers la mobilisation des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) fait partie des leviers forts d'intervention de la Collectivité.

Reconnue comme un acteur majeur du développement économique et social du territoire, l'ESS représente, 11,8 % de l'emploi privé, et occupe notamment un rôle prépondérant en milieu rural où sa réponse aux besoins locaux ne se limite pas à la création d'emplois, mais y est aussi vectrice de lien social et de service de proximité.

Premier employeur en milieu rural, l'ESS est aujourd'hui la seule forme d'économie privée et de proximité à aller vers les zones les plus défavorisées, en l'occurrence les zones rurales, les zones montagneuses où vivent les personnes les plus éloignées de l'emploi, de l'activité. Les activités qu'elle développe (l'action sociale, la santé, la culture, le sport...) sont en étroite adéquation avec les territoires sur lesquels elles sont implantées.

Les chiffres clés de l'ESS en Corse :

1 107 établissements employeurs, dont 85,5 % sont des structures associatives, 7,9 % des coopératives et 6,5 % des mutuelles

8 308 emplois salariés de l'économie sociale et solidaire, soit 11,8 % de l'ensemble des emplois du secteur privé

7 411 équivalents temps plein (ETP) : 72,3 % des emplois féminins

204 millions d'euros de rémunérations brutes annuelles versées (hors charges patronales)

- En appui aux politiques classiques d'insertion, la Collectivité de Corse développe **le portage de missions et le financement de projets de lutte contre la précarité.**

Le règlement des interventions s'inscrit dans les orientations du règlement existant de l'ex. CTC et permet de mobiliser des leviers budgétaires pour le financement de projets, d'équipements et d'investissements.

Il a pour objectif de :

- Renforcer l'action dans la lutte contre les exclusions et inciter à l'émergence de nouveaux projets,
- Mieux accompagner les politiques légales en faveur de la personne âgée et handicapée,
- Dynamiser les actions de prévention et de promotion de la santé.

Il est composé de 2 grands chapitres :

CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI 2019-2021

- le secteur santé et médico-social,
- le secteur social et solidarités.

Il amène ainsi à travers 21 MESURES (8 mesures concernant la lutte contre les exclusions, 8 mesures concernant la promotion de la santé et la prévention, 5 mesures relatives au domaine médico-social) :

- des harmonisations autour de dispositifs antérieurement parallèles dans les 3 ex-collectivités, comme pour l'aide alimentaire,
- des augmentations d'enveloppe : aide exceptionnelle de fin d'année à destination des publics précaires, programme d'activités à destination des personnes handicapés, financement des travaux de structures pour personnes âgées et handicapées, taux d'intervention bonifié pour les associations n'employant que des bénévoles, appel à projets culture et santé...
- des nouvelles mesures : le financement de projets innovants favorisant le lien social, le financement de travaux au titre l'accueil familial, financement de projet d'habitat inclusif,
- des modifications au titre des évaluations menées sur les anciens dispositifs.

Il mobilise un peu plus de 1,3 millions de financement en fonctionnement, et 1,6 millions en investissement

Ce règlement saura s'enrichir des propositions des groupes de travail en cours, des travaux de la conférence des acteurs sociaux et de la mission de lutte contre la précarité, des consultations issues des assises de la santé.

➤ **L'action sociale de la Collectivité passe par des interventions de proximité** portées par les travailleurs sociaux polyvalents, intervenant par secteur géographique et regroupés en unité d'intervention territorialisée pour couvrir ainsi l'ensemble du territoire. Bien repérés par les maires, les partenaires et la population, ils sont en contact avec le public de 0 à 99 ans.

Leur rôle est l'accompagnement social individuel par l'accès aux droits et aux dispositifs fixés dans le cadre législatif ou par la mobilisation d'aides inscrites au règlement des aides

Les services sociaux sont les premiers témoins des modifications profondes qui touchent la structure familiale classique et des évolutions sociétales induites, notamment, par la situation économique :

- taux de pauvreté à un niveau inacceptable, de l'ordre de 20 %.
- taux de chômage qui dépasse les 10 %.
- offre de logements sociaux insuffisante.
- nombre sans cesse croissant de familles monoparentales vivant sous le seuil de pauvreté

Selon les dernières données de l'INSEE, on trouve sur le territoire insulaire 13 935 femmes qui sont cheffes de familles, dont 4 180 qui vivent sous le seuil de pauvreté. Ce chiffre est éloquent, il est le plus important au niveau national. La

CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI 2019-2021

précarité qui touche ces femmes revêt plusieurs aspects, tant sociaux (logement, accès aux droits et activités salariées), que sanitaires.

Les compétences de la Collectivité permettent de travailler sur l'ensemble de ces périmètres, en synergie avec tous les acteurs, tant institutionnels qu'associatifs, en mobilisant les leviers de la formation, du développement économique, de la lutte contre la précarité énergétique.

La présence sur le territoire de services de proximité apporte une première réponse, en partenariat étroit. Elle permet aussi le portage et le financement de projets de développement social. Un axe d'orientation fort depuis 2018 est celui du développement de projets collectifs, ancrés sur les territoires et portés par les unités territoriales de travailleurs sociaux.

Ce nouveau mode d'intervention est également un point d'entrée innovant pour travailler l'information et la communication sur les droits auprès du public, avec l'enjeu fort de lutter contre le non recours :

- Par le partage et l'organisation de l'information sur les ressources sociales
- Par la mise en place d'une offre plus spécifique à destination des situations complexes

Montants des secours mobilisés sur les territoires : 1,1 millions
Aide exceptionnelle de fin d'année : 720 000 euros. 3 423 foyers concernés
Nombre de suivis sociaux : moyenne par assistante sociale : 700 personnes reçues, entre 70 et 270 VAD en fonction de la physionomie du territoire, 200 démarches auprès d'organismes administratifs.
Points d'implantation : 13 sites et 43 permanences.
Pour les sites principaux : 2 sites bastiais, Lucciana, Ghisonaccia, Moriani, Calvi, Ile-Rousse Corte, 2 sites ajacciens, Porto-Vecchio, Propriano, Sartène

3) **La Protection de l'enfance** :

L'aide sociale à l'enfance assure la protection des enfants dans le champ administratif et judiciaire: c'est une direction où le travail social et éducatif joue un rôle majeur. Toutes les actions et décisions prises prennent en compte l'intérêt premier de l'enfant.

Ces compétences s'exercent à travers les missions suivantes :

- ✓ Mise en place et suivi de toutes les mesures de protection,
- ✓ Cellule Recueil des informations préoccupantes
- ✓ Accueil et suivi des mineurs non accompagnés,
- ✓ Suivi du fonctionnement des établissements accueillant des enfants, des assistantes familiales,
- ✓ Agrément des candidats à l'adoption,
- ✓ Observatoire de l'Enfance,
- ✓ Prévention spécialisée.

CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI 2019-2021

Budget 2018 : 12,3 millions / 14,5 millions budgétés en 2019 auxquels il convient d'ajouter la rémunération des assistants familiaux (de l'ordre de 4 millions)

Nombre de MNA : 120 (63 sur le Cismonte et 57 sur le Pumonte au 1^{er} janvier 2019)
Budget 2018 : 5 M€ (2,8 M € pour le Cismonte et 2,2 M € pour le Pumonte)

Points d'implantation : 9

Aiaccciu - Sartè - Portivechju - Bastia - Moriani - Ghisunaccia - Corti - l'isula - Calvi.

Les missions de la protection de l'enfance subissent actuellement de fortes tensions qui justifient une forte augmentation des moyens mobilisés :

Le nombre d'informations préoccupantes est en augmentation (752 en 2018). Il est déjà constaté une progression de + 71 %, de trimestre à trimestre.

Avec 344 mesures de placement en charge, les unités de suivi des accueils sont sur-mobilisées dans un contexte de saturation de l'offre d'accueil, tant sur le plan de l'accueil collectif que familial. Les taux d'occupation constatés sont supérieurs à 100 %.

Dans ce contexte, la prise en charge de jeunes mineurs non accompagnés, orientés mensuellement par la cellule nationale à un rythme de 6 nouvelles arrivées en moyenne par mois sur le territoire, devient difficilement réalisable. La Corse, comme d'autres territoires, se retrouve sans solution d'accueil ou d'accompagnement malgré l'importance des moyens mis en œuvre, tant cette dynamique (nombre de MNA multiplié par 10 en 8 ans) méconnaît la capacité des collectivités à construire les réponses adaptées, notamment pour les solutions d'hébergement.

Ainsi, la Collectivité de Corse a lancé 2 appels à projets pour la création de 40 places nouvelles dans le diffus, destinées à soulager, par l'accueil des enfants plus âgés dans ce nouveau dispositif, les structures les plus saturées. Les places devraient être créées en 2019. Un diagnostic est en cours, devant aboutir à la création d'un foyer en Pumonte. Un travail de promotion de la fonction d'assistant familial est également engagé ; enfin, les mesures de prévention sont renforcées afin de limiter les orientations vers le placement, peu satisfaisantes.

Dans ce cadre, l'implication de l'ensemble des acteurs ainsi que leur engagement dans leur champ de compétences respectif est indispensable à la construction de solutions durables et adaptées. Un protocole doit formaliser l'engagement de chacun.

4) La promotion de la santé prévention sanitaire :

Elle concerne une politique active de prévention, auprès des plus jeunes sur l'ensemble du territoire (action des PMI, bilans de 4 ans, dépistages des troubles, intervention dans les écoles au titre du développement des compétences psychosociales...), mais également des adolescents (éducation sexuelle, bilans de santé des

CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI 2019-2021

jeunes...) comme de l'ensemble de la population (dépistages, vaccinations, lutte anti-tabac, ...).

Elle embrasse les missions suivantes :

- ✓ La protection maternelle et infantile (PMI) : suivi des femmes enceintes avec les consultations prénatales, prévention et la promotion de la santé des enfants de 0 à 6 ans avec les consultations pédiatriques, le suivi des nourrissons, le bilan de santé de l'enfant de 4 ans,
- ✓ Planification pour l'information et l'éducation sexuelles, l'éducation familiale, la régulation des naissances,
- ✓ Vaccination ;
- ✓ Dépistage et diagnostic des virus du sida, des hépatites virales et de l'ensemble des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD),
- ✓ Lutte Anti-Tuberculose (CLAT),
- ✓ Lutte contre le cancer,
- ✓ Lutte anti-tabac,
- ✓ Le financement de projets territoriaux de santé.

La présence sur le territoire des services sanitaires, PMI, centres de vaccinations, de dépistage, et des centres de planification et d'éducation familial est indispensable au regard des indicateurs du territoire : avec 17,2 % de taux d'IVG, la Corse est en 2^{ème} place des régions de France avec le plus fort taux d'interruption volontaire de grossesse.

Budget : 1,1 M €

Nombre de bilans 4 ans PMI : 2 694

Nombre de vaccinations PMI : 1 277 enfants vaccinés

Nombre de vaccinations au centre de vaccinations : 3 575 vaccins pour 2 530 personnes

Nombre de visites CPEF : 4 465

Points d'implantation : 13

Ajaccio 1, Ajaccio 2, Porto-Vecchio, Propriano, Sartène, Bastia 2 sites, Lucciana, Corte, Moriani, Ghisonaccia, Calvi, Ile-Rousse

Quelques chiffres

| | |
|--|---|
| Population totale au 1 ^{er} janvier 2018 | 337 283 habitants |
| Population - de 25 ans au 1 ^{er} janvier 2018 | 85 058 (25,18 %) |
| Population des plus de 60 ans | 100 598 (29,78%) |
| Part des familles monoparentales en 2015 | 18,4 % contre 15 % en France métropolitaine |
| Population étrangère au 1 ^{er} janvier 2015 | 9,2 % contre 6,5 % en France métropolitaine |
| Taux de pauvreté monétaire 2015 | 19,8 % contre 14,9 % au niveau national |
| Taux de pauvreté monétaire des familles monoparentales | 29,9 % contre 20,3 % au niveau national |

**CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS
À L'EMPLOI 2019-2021**

| | |
|---|---|
| Taux de pauvreté monétaire des - de 30 ans | 27,2 % contre 22,8 % au niveau national |
| Taux de pauvreté des ménages dont le référent a plus de 75 ans | 17,5 % contre 8,4 % au niveau national |
| Taux d'équipement en accueil collectif pour 1 000 enfants nés au cours des 3 dernières années | 196 contre 171,5 au niveau national |
| Nombre de crèches au 31 décembre 2016 | 90 |
| Taux de scolarisation des enfants de 2 ans (Rentrée 2016-2017 pour 100 enfants de 2 ans) | 8,4 % contre 12,3 % au niveau national |
| Part des jeunes de 17 ans ayant de faibles capacités ou de grosses difficultés en lecture en 2017 en % | 10,2 contre 10,5 en France métropolitaine |
| Part des jeunes non diplômés au sein de la population des 20-24 ans non inscrite en établissement scolaire en 2015 en % | 23,5 contre 18,7 en France métropolitaine |
| Part de jeunes accueillis pour la première fois par les missions locales ou les PAIO pour 100 jeunes de 16 à 25 ans en 2017 | 6,3 (2 105 personnes) |